

Programme de formation

Intitulé de la formation : FORMATION « URBANISME ET REGLEMENTATION » (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

FORMATEUR :

Objectifs du module :

Permettre de :

- ▶ Appréhender le cadre juridique de l'urbanisme
- ▶ Connaître les autorisations d'urbanismes ainsi que leurs incidences

Public et pré requis :

- Taille du groupe : minimum 4 à 12 personnes.
- Type de public : Avocats, juristes, architectes, collaborateur des services immobiliers, agents de service d'urbanisme
- Niveau de connaissance préalable requis :
 - Aucun

Modalités techniques et pédagogiques :

- Supports et matériels utilisés : Outils informatiques, diaporama, mises en situation
- Documents remis : Dossier pédagogique
- Intervenant : Expert en technique du bâtiment

Suivi et évaluation :

Modalités de suivi : Evaluation des compétences

Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités de déroulement :

Durée : 14 heures
Date : A définir
Lieu : CFP Montplaisir
Prix : 480€ / personne

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

JOUR 1 : 9h – 12h / 13h- 17h

CADRE ET REGLEMENTATION DE L'URBANISME

- Les intervenants
- La réglementation du code de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine, CCH, RNU, DTA,...
- La réglementation locale

OBTENIR LES AUTORISATIONS URBANISMES

- Déclaration préalable
- Permis de construire, permis d'aménagement ou de démolir
- Pièces obligatoires et délais
- Achèvement et contrôle de conformité des travaux

JOUR 2 : 9h – 12h / 13h- 17h

INCIDENCES FISCALES ET FINANCIERES DE L'AMENAGEMENT

- La taxe
- Le versement pour densité
- Autres régimes
- Les taxes sur les cessions de terrains rendus constructibles

CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Administratif
- Civil
- Pénal